

**Commune de MONTHAULT**  
Arrondissement FOUGERES- VITRE  
Département Ille et Vilaine

**Compte rendu de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf le 2 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

*Date de convocation :* 26 novembre 2019  
*Nombre de Conseillers :* En exercice : 10  
Présents : 09  
Votants : 09

**Présents :** M BUFFET Roger, M CHARBONNEL Stéphane, M NIVLET Jean-François, M COUASNON Gérard, M GENEVEE Lionel, M CHESNEL Sébastien, Mme SAUVE Ludivine. Mme FRETAY Christine, Mme THEBAULT Denise.

**Absente :** Mme BARBELETTE Monique

M CHARBONNEL Stéphane est nommé secrétaire de séance.

---

➤ **063/2019 - Charte d'utilisation des services de Mégalis Bretagne 2019-28**

Monsieur le Maire

- rappelle que la convention d'offres des services numériques que propose Mégalis Bretagne aux communes arrive à échéance au 31 décembre 2019.
- donne lecture de la charte d'utilisation des services de Mégalis Bretagne n°2019-28 version 2020, dans le cadre du plan de programme 2020-2024. La validité de cette charte court à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2024.
- propose de signer cette charte.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- décident d'adhérer à la convention d'offres des services numériques proposés par Mégalis Bretagne, dans le cadre du plan de programme 2020-2024 voté par délibération du comité syndical du 28 février 2019.
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant la charte d'utilisation des services de Mégalis Bretagne n° 2019-28.

➤ **064/2019 Vote des tarifs de la salle polyvalente à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, décident, par 9 voix pour, d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1er janvier 2020 pour la location de la salle polyvalente.

**Vin d'honneur – réunion (la semaine)**

*Particulier et Association (Commune et hors commune)* 55.00 €

**Vin d'honneur – réunion – le week end**

*Particulier et Association (commune)* ..... 130.00 €

*Particulier et Association (hors commune)* ..... 155.00 €

**Repas familial (avec cuisine)**

*Particulier commune* ..... 180.00 €

*Particulier hors commune.* ..... 205,00 €

**Réunion, buffet, bal, repas (avec entrée payante)**

**La semaine**

Association communale .....	105.00 €
Association hors commune .....	205.00 €

**Le week-end**

Association communale .....	140.00 €
Association hors commune .....	205,00 €

**Chauffage**

La journée .....	35.00 €
E.D.F. (€/kwh) .....	0.23 €
Heure de ménage .....	25.00 €
Caution .....	200.00 €
Caution supplémentaire pour des 20 ans .....	200.00 €

➤ **065/2019 - Validation du contrat fourniture de gaz pour la salle polyvalente**

Monsieur le Maire

- présente les différentes propositions pour le contrat de fourniture de gaz pour la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose :

- de retenir le contrat de Gazamor Butagaz pour un prix de gaz de 749,51 € la tonne (TICPE incluses).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce contrat.

➤ **066/2019 - Dissolution du centre communal d'action sociale CCAS**

Monsieur le Maire expose

- Qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la Commune compte moins de 1500 habitants,

Les membres du Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par 9 voix pour,

- décident de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2019 et de transférer le budget du CCAS sur celui de la Commune.
- La compétence sera désormais exercée directement par la commune
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

➤ **067/2019 - Validation du devis diagnostic amiante et plomb sur le bâtiment du commerce et les annexes.**

Monsieur le Maire

- rappelle qu'un diagnostic de repérage amiante plomb est obligatoire avant de débiter les travaux d'aménagement du commerce
- donne lecture des devis concernant le repérage de l'amiante et plomb avant travaux.
- propose de retenir le devis de la société DIABAT de FOUGERES pour un montant de 945,00 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- décident de retenir le devis de la société DIABAT de FOUGERES pour un montant de 945,00 € HT.
- décident d'inscrire cette dépense en investissement au budget communal sur l'opération aménagement du commerce et du logement.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant ce contrat.

➤ **068/2019 - Validation du devis coordination SPS pour l'aménagement du commerce et du logement**

Monsieur le Maire

- présente aux membres du conseil municipal les propositions d'honoraires concernant la mission de coordination sécurité pour Les travaux d'aménagement du commerce et du logement
  - ECIE de Fougères (35) montant HT 1 122,00 €
  - SECURIS BTP de Laval (53) montant HT 902,00 €
  - BAGOT Emmanuel d'Avranches (50) montant HT 1 140,020 €

- propose de retenir l'offre SECURIS BTP de Laval pour un montant HT de 902,00 € HT

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- adoptent cette proposition
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce contrat

➤ **069/2019 - subdélégation par convention de compétence de Fougères Agglomération à la commune pour l'assainissement collectif de la compétence**

Monsieur le Maire rappelle

- La loi n°20154-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe prévoit en son article 66 le transfert des compétences « Eau et assainissement », aux communautés d'agglomération, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020
  - Par ailleurs le projet de Loi «Engagement et proximité» examiné au parlement depuis le 7 octobre 2019 offre la possibilité, à Fougères Agglomération, de subdéléguer par convention tout ou partie des compétences Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Dans ce cas Fougères Agglomération demeure légalement compétent et responsable juridiquement de l'ensemble des conditions d'exercice de ces compétences
- Pour les communes qui exercent cette compétence assainissement en régie, et qui souhaitent la conserver, une convention de subdélégation sera signée entre Fougères Agglomération et celles-ci

Monsieur le Maire

- donne lecture de la convention de délégation de Fougères Agglomération à la commune relative à l'assainissement collectif.
- propose aux membres du conseil municipal de signer cette convention de subdélégation.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- adoptent cette proposition de délégation de la compétence assainissement collectif de Fougères Agglomération à la commune.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette convention.

➤ **070/2019 - Budget assainissement – tarifs redevance assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Monsieur le Maire

- rappelle les tarifs de la redevance d'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019
  - Part fixe (abonnement) : 95,00 € HT.
  - Part variable : 1,57 € HT le m3 d'eau consommé.
- propose de ne pas modifier ces tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour :

- valident les tarifs suivants d'assainissement collectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020
  - Part fixe (abonnement) : 95,00 € HT,
  - Part variable : 1,57 € HT le m3 d'eau consommé
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces redevances.

**Informations diverses :**

**- Travaux extension et aménagement du commerce communal**

L'appel offre sera lancée la semaine 50 sur la plateforme Mégalis.

Date limite de remise des dossiers : 16 janvier à 12 h 00.

**- Travaux église :**

Le chauffage de l'église ne fonctionne plus suite à un début d'incendie dans la chaufferie. L'entreprise GALLES de Fougères a été sollicitée pour ces travaux de remise en état

**- Gardiennage de l'église**

Mme Marie-Ange LOISANCE a fait part de son intention de mettre un terme à sa mission de gardiennage de l'église.

**- Panneaux de voirie**

Une plainte a été déposée suite aux dégradations des différents panneaux de voirie du parking du cimetière. Ces panneaux vont être remplacés.

Le Maire

Roger BUFFET

